QUEBEC, 21 AOÛT 1821.

(Circulaire)

MONSIEUR,

LE bas prix actuel du produit agricole de cette province doit avoir été senti ou observé par tout le monde dans ce pays. Ce bas prix a empêché les habitans de pouvoir obtenir la même quantité d'argent pour payer leurs dettes, pour faire leurs achats de marchandises, ou pour améliorer leurs terres. Les ouvriers ont été moins employés, et leurs gages sont moins capables de suppléer à leurs besoins que lorsque les nécessités de la vie étoient beaucoup plus chères qu'à présent.

Jusqu'à la présente année le grain de cette province étoit admis pour la consommation dans la Grande-Bretagne. Il s'en fesoit en conséquence des exportations considérables, pour lesquelles on prenoit en paiement différentes espèces de marchandises angloises dont on avoit besoin. Mais depuis le mois de novembre dernier nos grains ne peuvent être vendus pour la consommation en Angleterre, (le seul pays où ils peuvent être exportés avec avantage,) par l'opération d'un acte du parlement britannique passé en 1815. Par cet acte, les bleds des colonies ne peuvent être admis pour la consommation dans le royaume, à moins que le prix moyen en Angleterre ne soit au-dessus de 67s. sterling par huit boisseaux, ce qui fait environ 9s. notre minot. Les prix moyens du grain étant maintenant tombés et continuant beaucoup au-dessous des prix ci-mentionnés, il est impossible aux marchands de faire leurs achats ordinaires de bled.

Les habitans de Quebec sentant, en commun avec leurs compatriotes dans toute la province, les maux resultans de la dépression extraordinaire des prix du produit du pays et de la décadence du commerce, et persuadés que ces maux sont occasionnés, au moins en partie, par l'opération du statut ci-dessus mentionné, et les changemens récens qui ont été faits aux lois qui règlent les droits sur les bois importés dans la Grande-Bretagne, ce qui a diminué, la sortie de nos principaux articles de commerce, ont résolu de pétitioner sa majesté le Roi et les deux chambres du Parlement, pour l'entrée libre des grains de cette province pour consommation en Angleterre et en Irlande; et copies de leurs résolutions et de leur pétition projetée sont ci-jointes pour votre information.

Afin de donner à cette pétition la meilleure chance de réussir, il seroit nécessaire qu'elle fût appuyée par des pétitions de tout le pays. La legislature provinciale, comme représentant légallement la province, auroit été sans doute le corps le plus convenable pour prendre le devant dans cette matière; mais auparavant qu'elle puisse s'assembler et envoyer une pétition en Angleterre, il est probable que l'occasion la plus favorable seroit perdue, parce qu'il a été donné notice d'agiter les matières liées avec les lois concernant les grains de bonne heure dans la session prochaine, qui pourra commencer en novembre. C'est pourquoi l'assemblée tenue à Québec désireroit que des pétitions fussent envoyées par *chaque comté* aussitôt que possible; et les soussignés ayant été nommés un comité pour correspondre avec les campagnes de ce district, ils vous prient de donner votre attention à ce sujet, consultant, comme vous ferez sans doute, avec les principaux habitans de votre comté, et adoptant telle pétition que la majorité trouvera convenable. Les soussignés croient que la pétition qui sera adoptée pourra être laissée aux soins de personnes convenables, dans le presbytère de chaque paroisse dans le comté, le dimanche ou un jour de fête après la grand'messe ou les vêpres, pour être signée, en ayant préalablement donné notice à la porte de l'église; et que la pétition, contenant au moins les signatures des principales personnes de chaque paroisse, pourroit être envoyée de bonne heure en octobre prochain à JOHN STEWART, Ecr., président de ce comité, qui auroit soin de l'envoyer par occasion sûre avec la pétition de Québec.

Les soussignés pensent que cet objet est de la première importance à la prospérité future de la province, et à chacun de ses habitans; et ils se flattent que, voyant le sujet sous le même point de vue, ils auront votre coopération cordiale, pour lui donner effet.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos très-humbles et obéissans serviteurs.

J. STEWART. président,

ROB. HAMILTON.	CHARLES LANGEVIN.
J. NEILSON.	PH. PANET.
JOHN DAVIDSON.	WM. PEMBERTON.
J. HEATH.	WILLIAM PRICE.
FR. BLANCHET.	W. FINLAY.